

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2025

Délibération DCS 2025-20

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 17 juin 2025**

Date de convocation : **06/06/2025**
Heure de début de séance : **18h15**
Secrétaire de séance : **Mme Valérie Boitel**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes de Fresnoy-lès-Roye, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

PRESENTS :

Mmes et Mrs : Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Valérie Boitel ; Roger Parzybut ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier ; Guillaume Barbier* ; Karine Verqueren ; Christelle Dupont* ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle* ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Bruno Defever ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Sébastien Rubigny ; Xavier Ribaucourt ; Frédérick Boquet ; Murielle Fimes ; Gauthier Nancelle ; Jean Obry ; Lydia Doinel ; Jean-Louis Grardel ; Brigitte Devismes ; Eymeric Bizet ; Jean-Pierre Cozette ; Jean-Luc Grimal* ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

REPRESENTES :

Pouvoir de : Philippe Fagoo à Jean-Marie Carré, de Jean-Claude Gout à Jean-Michel Cherault

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du conseil syndical du 05/12/2024 approuvant le budget primitif 2025,

Vu la délibération du conseil syndical du 16/04/2025 approuvant le compte financier unique 2024,

Vu la délibération du conseil syndical du 16/04/2025 approuvant le budget supplémentaire 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts lors de ce budget,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter une décision modificative comme suit :

Fonctionnement

Article/Ch	Désignation	Sect.	Sens	Proposé
6068 / 011	Autres matières et fournitures	Fonc.	Dépense	30 000,00 €
6071 / 011	Compteurs	Fonc.	Dépense	-8 000,00 €
61523 / 011	Réseaux	Fonc.	Dépense	-39 500,00 €
6541 / 65	Créances admises en non-valeur	Fonc.	Dépense	15 000,00 €
6542 / 65	Créances éteintes	Fonc.	Dépense	1 000,00 €
6588 / 65	Autres charges diverses de gestion courante	Fonc.	Dépense	1 500,00 €

Investissement

Article/Ch	Désignation	Sect.	Sens	Proposé	Réel	Libellé operation
1064 / 10	Réserves réglementées	Invest.	Recette	-67 550,00 €	Réelle	
21311 / 21	Bâtiments d'exploitation	Invest.	Dépense	2 000,00 €	Réelle	
21561 / 21	Service de distribution d'eau	Invest.	Dépense	20 000,00 €	Réelle	
2315 / 23	Install., mat. et outil. tech.	Invest.	Dépense 68	237 500,00 €	Réelle	TRVX RES RUE ST NICOLAS ROLLOT
2315 / 23	Install., mat. et outil. tech.	Invest.	Dépense 67	148 500,00 €	Réelle	TRVX RESEAU RUE DUFOUR FRESNOY
2315 / 23	Install., mat. et outil. tech.	Invest.	Dépense	-475 550,00 €	Réelle	

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) **d'adopter** la décision modificative n°2 du budget 2025
- 2°) **d'autoriser** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice :	84	Votants :	46
Présents :	44	Pour :	46
Absents :	40	Contre :	00
Pouvoir :	02	Abstention :	00

Pour extrait conforme
 Le Président, Jean-Marie CARRE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 18/06/2025 et transmission par voie dématérialisée le 18/06/2025. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.